

Conditions Générales de Vente

L'achat de titre de transport Aerocar implique l'acceptation des conditions générales de vente.

Etren en Règle

- ▶ Le transport des voyageurs est effectué moyennant le paiement préalable du prix de la place.
- ▶ Ce paiement est constaté par la délivrance d'un billet :
- ▶ Billet Bus-et-clic pour tout achat en ligne sur aerocar.fr ou par téléphone ou auprès du réseau de dépositaires habilités par VFD.
- ▶ Billet magnétique VFD

Section I.1 - Voyageurs en situation irrégulière - Amendes

- ▶ Toute personne ne pouvant justifier de son titre de transport lors d'un contrôle est passible d'une amende de 150 €.

Gamme tarifaire

Section II.1 - Gratuité

Bénéficiaires :

- ▶ Enfant de moins de 4 ans, dans la limite des places disponibles.

Section II.2 - Grille tarifaire

Les tarifs en euros sont toutes taxes comprises.

	GRE	CHY	POUR QUI ?	VALIDITE ?
Aller simple	46	35	Tout public	3 mois
Aller / Retour	57	43	Tout public	Aller 3 mois, retour dans les 2 mois suivant l'aller
Aller simple -26ans et +60ans	34	26	Avoir -26ans et +60ans	3 mois
Aller / Retour -26ans et +60ans	53	39	Avoir -26ans et +60ans	Aller 3 mois, retour dans les 2 mois suivant l'aller
Aller Simple jeune 4-12ans	29	22	Avoir entre 4 et 12ans	3 mois
Aller / Retour jeune 4-12ans	49	36	Avoir entre 4 et 12ans	Aller 3 mois, retour dans les 2 mois suivant l'aller
Duo Aller / Retour	108	83	2 personnes voyageant sur la même course	Aller 3 mois et retour dans les 2 mois suivant l'aller
Famille Aller / Retour	160	119	2 adultes+2 enfants voyageant sur la même course	Aller 3 mois, retour dans les 2 mois suivant l'aller
Carnet 6 Trajets	138	109	Tout public	1 an
Aéropass Mensuel	95	95	Tout public avec pièces à fournir	1 mois
Aéropass Annuel	860	860	Tout public avec pièces à fournir	1 an

Section II.3 – Moyens de paiement

Seul le paiement en euros est accepté. Moyens de paiement acceptés :

- ▶ A bord : Chèques et espèces
- ▶ Internet : Cartes bleues
- ▶ Dépositaires : Cartes bleues, chèques, et espèces (selon les dépositaires).

Conditions de vente

Section III.1 – Horaires

La responsabilité du transporteur ne pourra être recherchée pour un retard ou une suppression de services en cas de force majeure. Les horaires et les correspondances des véhicules entre eux ou d'autres services (train ou avion) sont assurés dans la mesure du possible, mais ne peuvent pas être garantis. Le transporteur ne peut être engagé par aucune dépense ou conséquence attribuée à un retard ou modification d'horaire.

Section III.2 - Bagages

- ▶ Le transport des bagages est effectué gratuitement.
- ▶ Les bagages à main, conservés dans le car, restent sous la garde et l'entière responsabilité du client.
- ▶ Tout bagage supérieur à 10 Kg et à 50 cm, sera déposé obligatoirement dans les soutes du véhicule.
- ▶ Les bagages laissés sans surveillance près des autocars avant l'embarquement ne seront pas embarqués par le conducteur.

Conditions auxquelles doivent répondre les bagages

- ▶ Les bagages, par personne, ne doivent pas dépasser 30 Kg.
- ▶ Les bagages doivent être dans un état tel que leur contenu ne puisse se répandre en cours de route. En cas de non respect, le propriétaire des bagages s'engage à prendre en charge personnellement le sinistre et dégage VFD de toute responsabilité.
- ▶ Pour proposer un transport le plus sécurisé possible, VFD exclut l'ensemble des matières dangereuses, salissantes, corrosives, inflammables, explosives et sous forme de gaz.

- ▶ Le client s'engage à respecter les dispositions de l'alinéa ci-dessus. En cas de manquement, VFD se réserve le droit de refuser l'embarquement et d'agir en justice et déclarer responsable le client.
- ▶ Les parties décident, d'un commun accord, que le client ne pourra engager la responsabilité de VFD contre un éventuel dommage en cas d'une absence, d'une insuffisance ou d'une défectuosité du conditionnement, de l'emballage.

Vol ou avarie dans les soutes

- ▶ VFD est responsable des bagages placés en soute. VFD exclut des garanties les espèces, billets de banques, valeurs ou autres monnaies fiduciaires, bijoux, objets précieux et de valeur.
- ▶ En cas de responsabilité établie du fait de VFD, les indemnités pouvant être allouées, sous réserve de justification ne peuvent excéder 150 €, application faite d'un taux de vétusté.
- ▶ VFD décline toute responsabilité par rapport à ce qui aura été laissé ou oublié dans le véhicule par le client.

Transport de vélos et de messagerie interdit

Section III.3 – Comportement à bord

Le transporteur se réserve le droit de refuser l'embarquement ou d'exiger la sortie du passager sans indemnité et sans remboursement du billet de transport dans les cas suivants :

- intimidation ou langage abusif,
- état causé par la consommation d'alcool, drogue, ou médicaments,
- Le passager n'est pas en règle
- Le passager transporte des marchandises non conformes avec le contrôle douanier.

Le port de la ceinture est obligatoire. En cas de défaut de port par les passagers, la responsabilité pénale reste individuelle dès 13 ans. En aucun cas, la responsabilité du transporteur ne peut être mise en cause.

Section III.4 – Animaux accompagnés

Le transport des animaux est interdit sur la ligne Aerocar.

Section III.5 - Remboursement – Echange

CONDITIONS D'ECHANGES ET DE REMBOURSEMENTS	
48 Heures avant la date de départ l'échange et le remboursement sont possibles sous conditions (*) sur demande écrite à l'adresse postale ci-dessous	Voir Conditions ci-dessous
Lorsque la date de départ est dépassée	Billet(s) non remboursable et non échangeable
SKILIGNE	Non échangeable/non remboursable

(*) Conditions d'échange ou remboursement :

- Titres achetés avec réservation :

Envoi de la demande d'échange ou remboursement (avec originaux des titres de transport au moins 48 heures avant le départ, cachet de la poste faisant foi)

- **Des frais de dossier de 5 € :** prélevés sur chaque demande de remboursement

- **Les titres de transport achetés à bord :** ni échangeables ni remboursables

- **Attention : Les remboursements seront effectués uniquement après la date du voyage prévu lors de votre réservation.**

Section III.6 - Achat de billets

Achat en ligne

Web : www.aerocar.fr

Tél : **0 974 500 750** (0,049€/min)

Appel depuis l'étranger : 00 33 974 500 750

Tout billet acheté en ligne est soumis aux CGV du service bus-et-clic.com

Achat en boutique – Listes des points de ventes

- Gares routières de Grenoble et de Chambéry.
- Aéroport International de Genève, Comptoir Accueil France, niveau arrivées.
- Agences commerciales : Transisère le square à **Grenoble**.
- Agences VFD de l'Alpe d'Huez, Bourg d'Oisans, Villard De Lans et les 2 Alpes.
- Agences de voyages de Grenoble et Chambéry.

Section III.7 – réglementation douanière

Le client doit se munir de tous les documents nécessaires au passage à la frontière (réglementation douanière) et transporter des marchandises réglementaires. A défaut, le transporteur déposera le client au poste de frontière.

